

# Pratique avancée infirmière

## Référentiel d'activités et compétences en cours d'élaboration



Sarah Bonenfant Infirmière Puéricultrice Libérale- Troyes- Conseillère ONI

# Un métier socle

En référence aux échanges de la journée :

« Je confirme que je n'ai pas changé de profession/métier, je suis toujours infirmière.

Cependant il y a un nouveau référentiel activités et compétences et un référentiel formation sont en cours d'élaboration. Ils sont au stade de concertations.

Je vais sommairement les présenter. Il s'est construit à partir de documents martyrs qui sont le référentiel activités et compétences et référentiel de formation du métier socle.

Un préalable :

Les protocoles de coopérations sont des expériences/ Expérimentations  
La pratique avancée nécessite master 2 / bac+5

# Les protocoles de coopération issus de l'article 51 de la loi HPST

« Le dispositif reste lourd et chronophage, ce qui ne permet pas aux professionnels, de s'en approprier facilement.

L'évolution des décrets de compétences pourrait permettre certaines de ces pratiques, sous conditions, et sous la responsabilité médicale, sans passer par un dispositif article 51.

Concernant les transferts d'activité, à type de consultation, la loi de santé apporte une piste d'évolution en intégrant, à l'article 30, la notion d'exercice en pratique avancée »

HAS

# Projet Référentiel d'activités

travaux DGOS Ministère des solidarités et de la Santé

- 1 – Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi **médical** d'un patient dans son domaine d'intervention
- 2 – Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi **médical** d'un patient dans son domaine d'intervention
- 3 – Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- 4 - **Coordination et** Organisation du parcours de soins et de santé du patient
- 5 – Organisation et mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles **fondées sur des données probantes**
- 6 – Contribution à des études et des travaux de recherche

# Projet Référentiel de compétences

- 1 - Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- 2 – Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient **dans le cadre de son suivi médical** à partir de l'évaluation de son état de santé
- 3 – Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- 4 - Organiser **et coordonner** les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- 5 - Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles **dans le champ de la pratique avancée** en exerçant un leadership clinique
- 6 - Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

# Projet Référentiel de Formation

DGESIP Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **SEMESTRE 1(30 ECTS)**

- « UE clinique, Investigations, et Thérapeutique » :(22 ECTS)
- « UE Sciences infirmières et pratique avancée » :(6 ECTS)
- « UE Santé Publique » : (6 ECTS)
- « UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie » :(6 ECTS)
- « UE Langue vivante» : (3 ECTS)

- **SEMESTRE 2(30 ECTS)**

- « UE Clinique: (6 ECTS)
- « UE Formation et analyse des pratiques professionnelles » : (6 ECTS)
- « UE Recherche » : (6 ECTS)
- « UE Présentation des options et des domaines d'intervention »
- UE Stage 1 : durée minimale 2 mois (6 ECTS)

# Projet Référentiel de Formation/Option

## • **SEMESTRE 3 (30 ECTS)**

- UE(s) communes à l'ensemble des options professionnelles (6 ECTS)
- Les compétences de 1<sup>ère</sup> année sont approfondies sous l'angle de l'option choisi
  - UE Recherche (3 ECTS)
  - UE Langue vivante (3 ECTS)
- UE(s) spécifiques à l'option professionnelle choisie (24 ECTS)
  - UE Clinique (12 ECTS)
  - UE Bases fondamentales (6 ECTS)
  - UE Parcours de Santé (6 ECTS)

## • **SEMESTRE 4 (30 ECTS)**

- UE Stage 2 : durée minimale 4 mois (24 ECTS)

# Pratique avancée infirmière

- En créant en 2016 ce nouveau statut, le Parlement avait pour ambition de « *réorganiser les pratiques en définissant de **nouvelles règles de partage entre professionnels de santé*** » afin « *d'offrir de nouveaux services à la population et d'améliorer la qualité du processus de soins et ce dans un contexte d'une nécessaire structuration de l'offre de soins ambulatoire* ».

CP CNOI du 8 3 2018 « Infirmière en pratique avancée le risque du rendez-vous manqué »

ACULTURATION